

Image not found or type unknown



Déblocage PERCOL Résidence principale- achat annulé

Par **gary82**, le **18/12/2023** à **22:21**

Bonjour,

Si j'annule la vente (résidence principale) après avoir reçu 42 000 euros sur mon compte (origine PERCOL) et que je ne rembourse pas mon teneur de compte (en raison d'une maladie dans la famille dans mon pays d'origine), quels sont les risques auxquels je m'expose ? Je m'intéresse principalement aux implications légales et judiciaires. Si des impôts doivent être payés à ce sujet, cela ne pose pas de problème.

Merci à vous.

GC